



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ATTRIBUTION DES PLANS DE
CHASSE ET DATE D'OUVERTURE
ET DE CLOTURE DE LA CHASSE
POUR LA CAMPAGNE 2021-2022**

Moulins, le 13/04/2021

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) s'est réunie en visioconférence le jeudi 25 mars 2021 afin d'émettre un avis sur les plans de chasse grand gibier et sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison cynégétique 2021-2022.

Pour la gestion du grand gibier et afin de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique, des arrêtés préfectoraux instituant des plans de chasse sont pris annuellement, après avis des comités de pays cynégétique et de la CDCFS. Ces plans attribuent un nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse du département.

De plus, la période de chasse à tir et au vol du gibier sédentaire est fixée, chaque année, par arrêté préfectoral, après avis de la CDCFS et de la fédération des chasseurs.

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, les projets d'arrêté suivants sont soumis à consultation du public :

- Arrêté fixant le plan de chasse sangliers pour la campagne 2021-2022 ;
- Arrêté fixant le plan de chasse dans les enclos et parcs pour la campagne 2021-2022 ;
- Arrêté fixant le plan de chasse chevreuils et daims pour la campagne 2021-2022 ;
- Arrêté fixant le plan de chasse grands cervidés pour la campagne 2021-2022 ;
- Arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2021-2022 dans le département de l'Allier.

Le projet de décision est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr>.

**Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le dossier est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse – 51, boulevard Saint Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE, sur rendez-vous.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ou par courrier adressé à la Direction départementale des territoires – Service environnement – 51, boulevard St Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS